

U.S.C.MONETEAU - SECTION TIR A L'ARC

Club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le N° 02-89-098

7 rue d'Auxerre 89470 MONETEAU

SAISON 2023 / 2024

La reprise pour les nouvelles inscriptions et des renouvellements pour la saison 2023 / 2024 reprendra pour les jeunes âgés de 7 à 16 ans le mardi 05 septembre 2023 à partir de 17 h 55 ou le samedi 09 septembre à 11 h 00 au gymnase municipal de Monéteau 7 rue d'Auxerre Pour les adultes et les jeunes à partir de 17 ans: la reprise aura lieu le mardi 05 septembre 2023 à 19h30 ou le jeudi 07 septembre à 19 h 00 ou le samedi 09 septembre à 9 h 30 au gymnase

Le club accueille les enfants garçons et filles à partir de **7 ans**, et des adultes hommes et femmes sans limite d'âge, pour les enfants nés (ées) en **2016** (7 ans) ils seront acceptés que sous réserve.

Le club prête tout le matériel nécessaire pour la pratique du tir à l'arc (arc, flèches, protections etc..)

Les séances d'entraînements sont encadrées par un entraîneur brevet d'état 1^{er} degré du Comité Départemental 89 tous les mardis pour les jeunes et 1 mardi sur 2 pour les adultes, et aussi par deux entraîneurs 1 du club (diplôme fédéral F.F.T.A) tous les mardis, jeudis et samedis

Les entraînements se déroulent au gymnase de septembre à mi-avril et en extérieur sur un terrain aménagé de mi-avril à fin juillet pour les adultes, et de début mai à fin juin pour les jeunes

Pour les nouvelles inscriptions, fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc et daté de moins de 6 mois, il devra porter la mention < **Y compris pour la compétition** > pour les nouveaux adhérents désirant participer aux compétitions officielles du calendrier de la F.F.T.A

Le tir à l'arc peut se pratiquer soit en loisir ou en compétition inscrite à un calendrier national

Le club sera présent à la fête du sport et des associations le dimanche 10 septembre 2023 de 10h30 à 17h30 au complexe sportif des peupliers de Monéteau avec initiation et démonstration

HORAIRES D'ENTRAINEMENTS

Les tranches d'âge indiquées ci-dessous, sont celle que l'archer aura dans l'année civile 2024

EN SALLE : de septembre à mi-avril pour les adultes, (début mai pour les jeunes 7/16ans)

Mardi	de 17 h 55 à 19 h 25	pour les jeunes 7 / 16 ans (jeunes âgés de 17 ans accepter)
Mardi	de 19 h 30 à 21 h 00	pour les adultes, et les 17/20 ans, (jeunes âgés de 16 ans accepter)
Jeudi	de 19 h 00 à 20 h 30	pour adultes et la catégorie U 21 18 / 20 ans
Samedi	de 09 h 30 à 11 h 00	pour adultes, les 16 à 20 ans et jeunes en compétition officielle
Samedi	de 11 h 00 à 12 h 30	pour les jeunes 8 / 15 ans (débutants et rencontres spécial jeunes)

EN EXTERIEUR : d'avril à fin juillet, (fin juin pour les jeunes 7/16 ans)

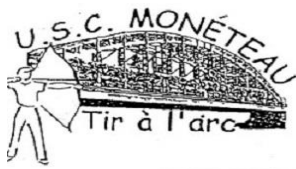
Mardi	de 17 h 55 à 19 h 25	pour les jeunes de 7 à 16 ans
Mardi	de 19 h 15 à 21 h 00	pour les adultes et les jeunes 17 / 20 ans
Jeudi	de 18 h 30 à 20 h 30	pour les adultes et les jeunes 18 / 20 ans
Samedi	de 09 h 30 à 11 h 00	pour les adultes et les jeunes 17 / 20 ans et jeunes en compétitions
Samedi	de 11 h 00 à 12 h 30	pour les jeunes 8 / 16 ans

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

TEL : 06 83 91 61 47 ou 06 83 42 08 47 par E-Mail : uscmtiralarc@orange.fr

Ou au gymnase pendant les heures d'entraînements et sur notre site internet à l'adresse ci-dessous

Site internet du club : <https://archers-moneteau.weebly.com>



U. S. C. MONÉTEAU

SECTION TIR A L'ARC

FICHE : **ADHESION** OU **RENOUVELLEMENT** (1)

SAISON : 2023 / 2024

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Lieu de naissance : (obligatoire) :

Adresse

VILLE : Code postal

N° Téléphone : .. Mobile

Adresse E-Mail : (2)

N° Licence : Type : Catégorie: Arc :

NOM DU REPRESENTANT LEGAL : (3)

Adresse :

Ville : Code postal

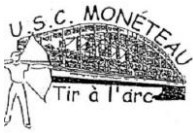
N° Téléphone : Mobile

Adresse E-Mail :

DATE : Signature archer Signature Parents (3)

Un Certificat médical de non contre-indication au Tir à l'arc est obligatoire pour toutes les nouvelles adhésions, (et daté moins de 6 mois), ainsi que pour tous les renouvellements ou le formulaire Santé, voir l'affichette infos concernant le C.M.)
Pour tous les archers qui pratique la compétition, valable aussi pour les rencontres spécial-jeunes, il doit porter la mention : Y compris pour la compétition
La précision du lieu de naissance est obligatoire

(1) Rayer la mention inutile - (2) de préférence celle des parents (3) Obligatoire pour les mineurs -



U.S.C.MONETEAU - TIR A L'ARC



PIECES A FOURNIR POUR LES RENOUVELLEMENTS ADULTES

- **Le certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc** étant maintenant valable 3 ans, soit fournir le < **formulaire santé** > les 2 années suivant sa date de délivrance (voir infos affichette santé) ou fournir un nouveau certificat médical si une seule réponse est répondu < OUI > sur le questionnaire et doit daté de moins de 6 mois avec la mention **y compris pour la compétition** pour les archers qui souhaitent faire de la compétition

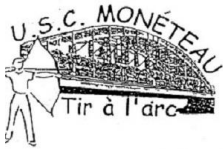
Pour les archers adultes qui ne souhaitent faire que du loisir en club, un simple certificat médical de non contre-indication à la pratique au Tir à l'Arc suffit

- **La fiche d'inscription de renouvellement**
- **1 Photos identité** : pour la fiche individuelle club

Pour le règlement possibilité de régler en deux fois, peut être échelonné sur 3 mois en cas de plusieurs licences (à partir de la 3 eme) dans la même famille résident à la même adresse

Le revêtement du sol du gymnase étant très fragile, suite à cela il est interdit de pénétrer sur l'aire de jeu avec les mêmes chaussures venant de l'extérieur, nous vous remercions de prévoir une autre paire de chaussures de sport pour l'accès à l'aire de jeu de cette salle, en cas ou votre enfant ne disposera pas d'une autre paire de chaussures, l'accès à l'aire de jeu se fera en chaussettes, (ou pieds nus), suivant les directives reçu de la municipalité et des gardiens, donc en cas de refus de ce règlement, nous serions dans l'obligation de vous refuser l'accès à l'aire de jeu du gymnase

(les gardiens seront chargés de vérifier le respect de ce règlement)



ATTESTATION DE LA REMISE DU
QUESTIONNAIRE DE SANTE
ADULTES SAISON 2024 (1)

Je soussigné Mme - M.....

Adresse

(2) N° de licence : Catégorie

Certifie sur l'honneur avoir rempli le questionnaire de santé et avoir présenté ou remis une copie au Président de la section Tir à l'Arc de l'US.C.Monéteau ou j'ai répondu par **NON** à toutes les questions ce qui me dispense de fournir un certificat médical cette année pour le renouvellement de ma licence

Date de délivrance du certificat médical initial :

Date de Fin de validité du certificat médical :

Fait à le :.....

Signature de l'archer ou du responsable légal (ou du tuteur) pour les mineurs

(1) : Cette fiche est à fournir uniquement pour les renouvellements et que si le certificat médical a moins de 3 ans et si vous avez répondu NON à toute les questions, sinon il vous faudra refournir un nouveau certificat médical pour la saison 2023/2024 .

(2) : A compléter par tous les licenciés



Modèles de certificats médicaux

Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc en compétition

Je, soussigné (e), Docteur

Demeurant :

Certifie avoir examiné ce jour

Nom : Prénom

Date de naissance :

Licencié au club de :

N° de licence FF.T.A :

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication
Cliniquement décelable **à la pratique du Tir à l'Arc en compétition**

Certificat établi le / /

Signature et cachet du médecin



Modèles de certificats médicaux

Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc

Je, soussigné (e), Docteur

Demeurant :

Certifie avoir examiné ce jour

Nom : Prénom

Date de naissance :

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication
cliniquement décelable **à la pratique du Tir à l'Arc.**

Certificat établi le/...../.....

Signature et cachet du médecin

